



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 17 septembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mercredi 23 septembre 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **42**

Mesdames, Messieurs, Luc BALLASSE, Hubert BOURING, Hubert BUR, Durkut CAN, Mireille CINQUALBRE, Bernard CLAVE, Bernard COLBUS, Salvator COSCARELLA, Roselyne DA SOLLER, Germain DERUDDER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Salvatore FIORETTO, Antoine FRANKE, François GATTI, Régis GAY, Roland GLODEN, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Cathia HEIM, Pascal HELFENSTEIN, Jean-Paul HILPERT, Etienne HOFFERT, Jean-Claude HUBERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Pierre LANG, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Ginette MAGRAS, Joël NIEDERLAENDER, Chantal PLATTE, Simone RAMSAIER, Joël ROMANG, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Emmanuel SCHULER, Serge STEBLER, David SUCK, Gérard THIEL, Pierre THIL, Emmanuel THIRY.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **2**

Mesdames, Messieurs, Gilbert SCHUH représenté par sa suppléante Eliane JACQUES, Philippe SCHUTZ représenté par son suppléant Jean-Michel BRUN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **3**

Messieurs, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Bernard PETRY a donné procuration à André DUPPRE, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Roland GLODEN

✓ Excusés : **4**

Messieurs, Guy BORN, Marc SENE, Sylvain NEUGEBAUER, Jean-Jacques WURSTEISEN

✓ Absents : **4**

Messieurs, Alexandre CASSARO, Christian CLEMENT, Jean MEKETYN, Didier ZYMNY.

02. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DU SYDEME

VU les articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), selon lesquels le doyen d'âge doit assurer la présidence de l'Assemblée jusqu'à l'élection du nouveau Président,

Monsieur Jean-Claude HUBERT, en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président du syndicat mixte. Le président de séance ainsi désigné, appelle à la nomination d'un secrétaire de séance. Il est proposé de confier cette charge au benjamin d'âge de l'assemblée, Monsieur Alexandre CASSARO. Ce dernier étant absent, la fonction de secrétaire de séance est assurée par Madame Cathia HEIM, 2^{ème} benjamine de l'assemblée.

Le président de séance sollicite deux volontaires comme assesseurs qui constitueront avec le président et le secrétaire, le bureau. Madame Mireille CINQUALBRE et Monsieur Etienne HOFFERT se portent volontaires.

Le président de séance rappelle que le Président est élu par le Conseil Syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, avec une élection à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le président de séance invite le ou les candidats à se faire connaître et éventuellement à prendre la parole.

Monsieur Jean-Claude HEHN propose la candidature de Monsieur Roland ROTH, Président sortant. Ce dernier accepte de présenter sa candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le président de séance invite les délégués à passer au vote à bulletin secret. Chaque délégué titulaire (ou représenté par son suppléant), dépose dans l'urne, à l'appel de son nom, une enveloppe contenant son bulletin de vote inscrit sur papier blanc. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Les résultats des votes figurent ci-dessous :

- Roland ROTH : 39 voix
- Jean-Claude HEHN : 1 voix
- Bulletins blancs : 7 voix

Suffrages exprimés : 47



Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, les membres du Conseil Syndical,

Décident

- De proclamer Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme et le déclarent installé,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération

La délibération est adoptée à la majorité

Fait à MORSBACH, le 23 septembre 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 23 OCT. 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 23 OCT. 2020